

## Autant savoir....

# Les déchets électriques et électroniques.

- les frigos et congélateurs,
- les grands électros blancs (machines à laver, cuisinières, lave-vaisselle,...),
- les écrans de télévision et d'ordinateurs,
- les autres petits appareils électroménagers (mixer, fer à repasser, rasoir,...)

Pour être recyclés, ils doivent être triés.



Une obligation de reprise impose aux gestionnaires de déchets de les collecter pour les envoyer vers une filière de recyclage adaptée.

Finis donc de les déposer à la collecte des encombrants ; vous éviterez ainsi leur mise en centre d'enfouissement technique.

Ils ne seront plus repris lors des collectes de déchets ménagers et d'encombrants.



Après leur passage au parc à conteneurs, les déchets électriques et électroniques sont transférés dans un centre de démantèlement où ils sont désossés et leurs composants (cuivre, verre, plastique, ferraille...) recyclés ou valorisés.

### Pensez-y !

Si vos appareils fonctionnent encore, pourquoi ne pas les donner à un organisme qui en fera bénéficier des personnes moins favorisées (CPAS, Croix-Rouge, Petits Riens,...)

Déposez-les dans la loge « Récupel » de votre parc à conteneurs.

Vous pouvez également les remettre à votre revendeur lors de l'achat d'un nouvel appareil similaire.

